

10766/21 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020/2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 22 juillet 2021

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 22 juillet 2021

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Règlement d'exécution du conseil mettant en oeuvre le règlement (UE) n°
267/2012 concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de l'Iran

E 15948

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**